

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Projet « Ateliers Vaugirard » (Paris 15ème)

Par arrêté en date du 28 mai 2019, Madame la Maire de Paris ouvre, à la **Mairie du 15**ème arrondissement - **31 rue Peclet** – Paris 15ème, une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance de deux permis de construire

du lundi 24 juin 2019 à 8h30 au vendredi 26 juillet 2019 à 17h00

La participation du public par voie électronique a pour objet les demandes de permis de construire PC 075 115 18 V0016 portant sur le lot A et PC 075 115 18 V0017 portant sur le lot C, situés dans le projet de restructuration des ateliers Vaugirard, qui ont fait l'objet d'une actualisation d'étude d'impact.

Le projet des ateliers Vaugirard constitue une opération d'aménagement sur un site appartenant à la RATP, **situé 222-224 rue de la Croix-Nivert dans le 15**^{ème} **arrondissement**. Les caractéristiques principales des deux permis de construire sont les suivantes :

Le lot A a pour objet la construction d'un bâtiment en R+6 comprenant 97 logements, 3 commerces, 1 serre en toiture et 1 équipement petit enfance, sur 2 niveaux de sous-sol comprenant des emplacements de stationnement. La surface créée est de 7 964 m² pour une surface de terrain de 2 587 m².

Le lot C a pour objet la construction de 34 logements en R+10 au-dessus de l'Atelier de Maintenance des Equipements des trains. La surface créée est de 3 149 m² pour une surface de terrain de 18 605 m².

Cet avis sera affiché à la Mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris, à proximité du projet et sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (paris.fr). Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute sa durée.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié : http://ateliers-vaugirard.participationpublique.net

Un **registre dématérialisé** sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur **support papier**, pendant toute la durée de la procédure, à la **Mairie du 15**ème **arrondissement, 31 rue Peclet**, 75015 Paris, ouverte les lundis, mardis, mercredis et



vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis 27 juin et 04 juillet 2019 de 8h30 à 19h30 et les jeudis 11, 18 et 25 juillet 2019 de 8h30 à 17h (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la Mairie du 15^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation électronique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et des collectivités territoriales intéressées par le projet. Ces avis sont joints au dossier de la participation électronique qui sera mis à la disposition du public en Mairie du 15ème arrondissement de Paris.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ainsi qu'à l'adresse mail suivante : <u>DU-PPVE-ateliersvaugirard@paris.fr</u>

La personne responsable du projet pour le lot A est la société SAS PARIS 15 VAUGIRARD LOT A, représentée par Messieurs Christophe BACQUE et Bruno ANDRADE, domiciliée –17-19 rue Michel le Comte 75003 PARIS.

La personne responsable du projet pour le lot C est la société SCCV PARIS 15 VAUGIRARD LOT C, représentée par Messieurs Bruno ANDRADE et Christophe BACQUE, domiciliée –17-19 rue Michel le Comte 75003 PARIS.

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire et les délivrer par arrêté est la Maire de Paris.